

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE LEURS BATIMENTS

- *Marc LECERF, Vice-Président en charge de la transition énergétique – SDEC ÉNERGIE*
- *Jérémy BREDIN, Responsable du service Efficacité énergétique et production ENR – SDEC ÉNERGIE*
- *Jean-Marie CHABANE, Directeur Adjoint – DDTM*
- *Jacques CAILLOT, Conseiller municipal – Landelles-et-Coupigny*
- *Alicia PRINGAULT, Technicienne Solidarité énergétique – SDEC ÉNERGIE*



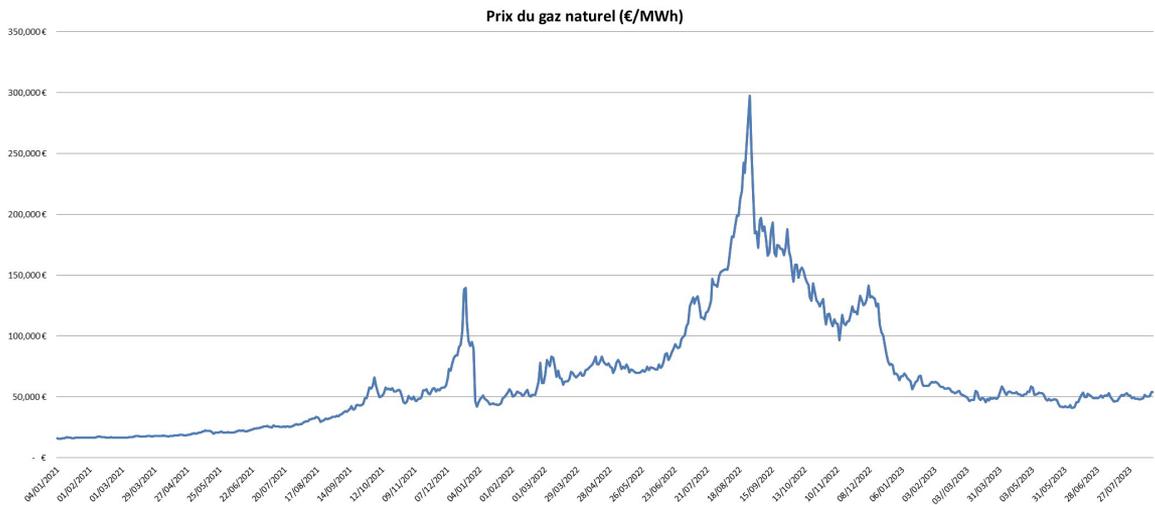
Marc LECERF,

Vice-président en charge de la transition énergétique - SDEC ÉNERGIE

POURQUOI RÉNOVER SON PATRIMOINE PUBLIC ?

Hausse du prix des factures d'énergie

Prix moyen du gaz naturel sur les marchés



2019 : 18,3 € / MWh

2020 : 13,5 € / MWh

2021 : 33,9 € / MWh

2022 : **107 € / MWh**

9 premiers mois de 2023 :

53 € / MWh

Pourquoi rénover les bâtiments communaux ?

Hausse du prix des factures d'énergie

Prix moyen de l'électricité sur les marchés

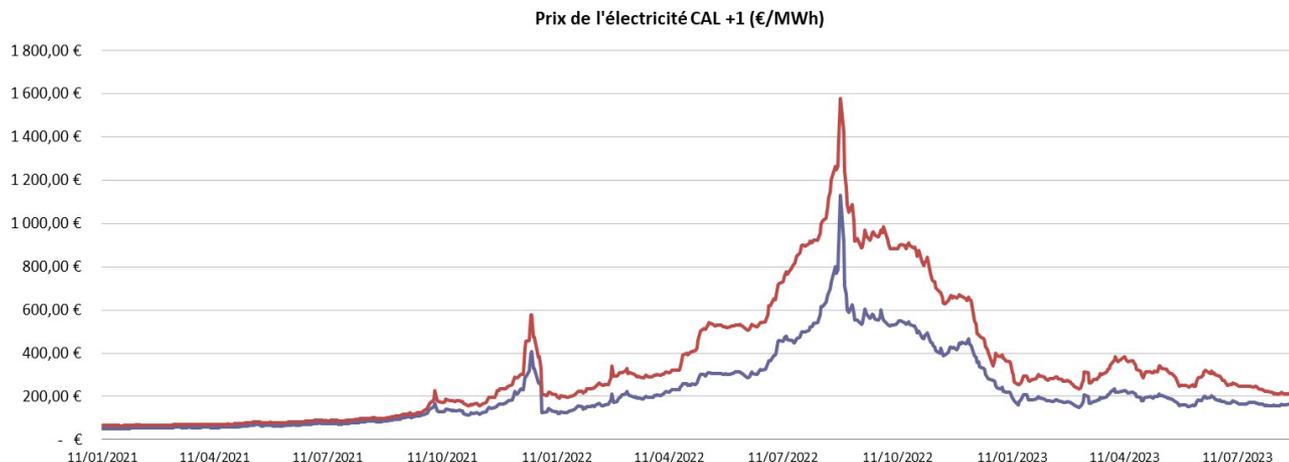
2019 : 50,8 € / MWh

2020 : 44,9 € / MWh

2021 : 95,6 € / MWh

2022 : 366 € / MWh

9 premiers mois de 2023 :
179 € / MWh





Pourquoi s'engager dans une rénovation énergétique ?

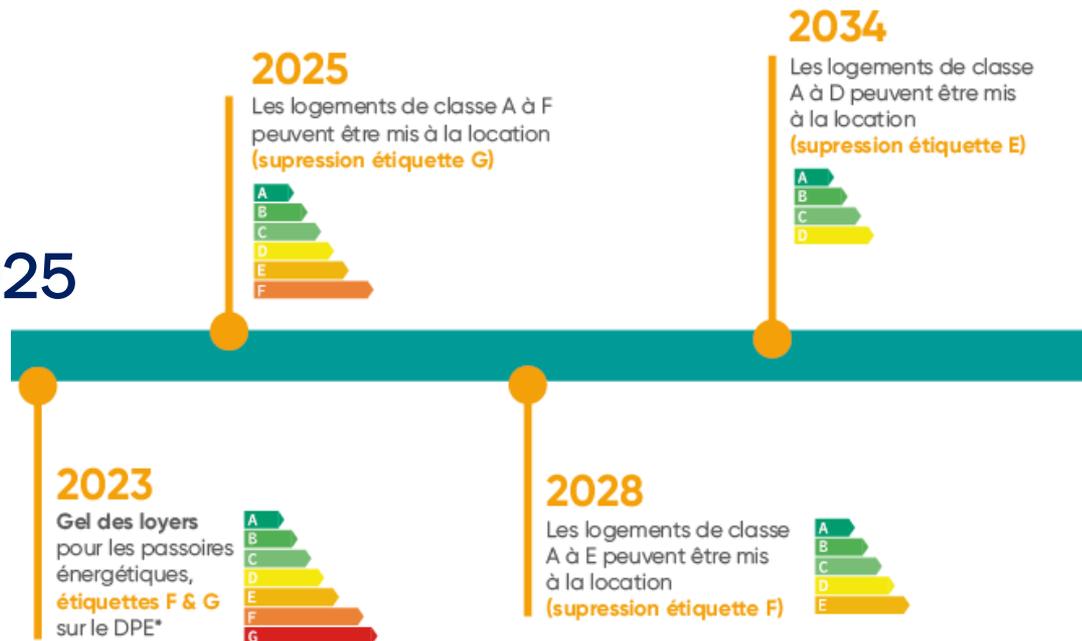
**Pour se conformer à la réglementation
(décret tertiaire)**

Pourquoi s'engager dans une rénovation énergétique ?

- **Obligation de résultat** pour des bâtiments > à 1 000 m²
- **Objectifs de réduction de :**
 - 40 % en 2030, 50 % en 2040, 60 % en 2050
 - ou atteinte d'un seuil défini selon la catégorie



Etiquette G : Interdiction de mise en location à partir de 2025





Jérémy BREDIN,

Responsable Efficacité énergétique et ENR - SDEC ÉNERGIE

COMMENT RÉNOVER SON PATRIMOINE PUBLIC ?

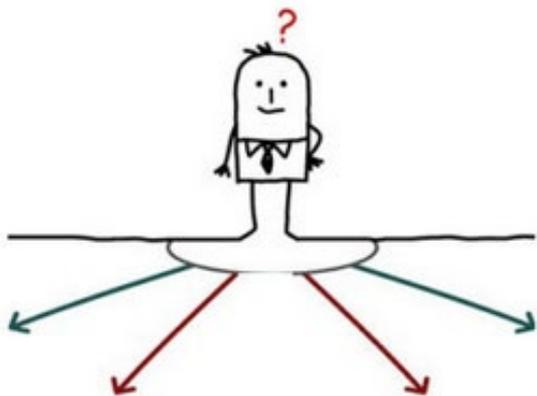
Accompagnement du SDEC ÉNERGIE



Le Conseil en Energie Partagé (CEP)

- **CEP niveau 1** : suivre les consommations et dépenses d'énergies des communes adhérentes (outil en ligne, rencontre avec expert du syndicat) et identifier les bâtiments énergivores
- **CEP niveau 2** : élaborer et suivre une stratégie de rénovation (audit énergétique, scénario de rénovation, chiffrage des travaux et des aides mobilisables, instrumentation, etc.)
- **CEP niveau 3** : réaliser les travaux de rénovation et suivre leur efficacité

CEP 1 : Suivre ses consommations et dépenses d'énergie



Par où commencer ?

Quelles priorités ?

Comment ?

Pourquoi ?

Combien ?

CEP 1 : Suivre ses consommations et dépenses d'énergie



- Suivi continu et dynamique
- Concerne toutes les énergies
- A jour à chaque consultation
- Couplé à une visite annuelle

CEP 2 : Quelle stratégie de rénovation ?



Par étapes :

- 1) Visite du bâtiment
- 2) Audit énergétique
- 3) Instrumentation
- 4) Scénarios de rénovation
- 5) Montant des investissements et des aides mobilisables

CEP 3 : Réalisation des travaux



Le SDEC ÉNERGIE porte les travaux de A à Z

→ par convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

Choix du maître d'œuvre, suivi du chantier, réception des travaux, appui à l'obtention des aides, suivi de l'efficacité

CEP 3 : Réalisation des travaux

Attention particulière à avoir sur les **usagers du bâtiment** (toujours plus impactant que les systèmes !)

Pensez à traiter aussi :

- l'acoustique,
- l'accessibilité PMR,
- la mise aux normes électrique, incendie, alarme,
- le confort visuel et/ou l'éclairage naturel,
- la ventilation des locaux / qualité de l'air intérieur, etc.



RECOURS AUX ENR : Accompagnement du syndicat

Note d'opportunité photovoltaïque



Note d'opportunité bois énergie



Jérémy BREDIN,
Responsable Efficacité énergétique et ENR - SDEC ÉNERGIE

Jean-Marie CHABANE,
Directeur adjoint - DDTM

LES LEVIERS FINANCIERS

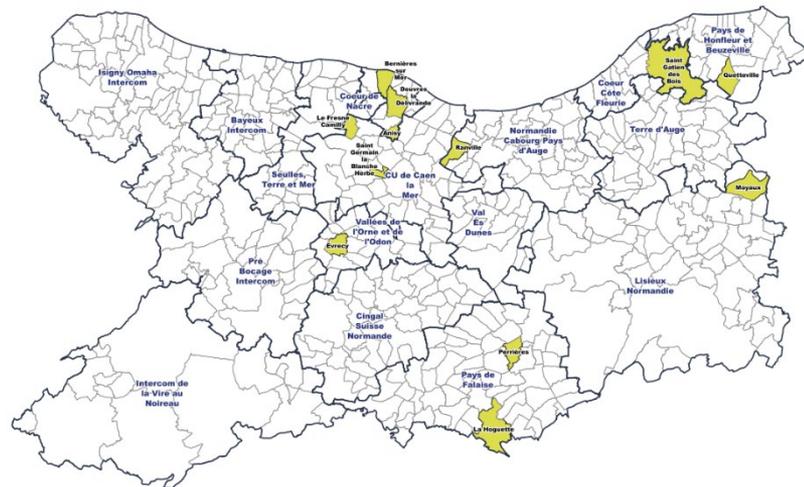
Accompagnement du syndicat

PROGRES : programme de rénovation des établissements scolaires

PROGRES 1 : 12 lauréats, 652 000 € d'aides
pour 3 053 000 € de travaux

PROGRES 2 : en cours
fin des candidatures 31/10/2023

Programme ACTEE + : le SDEC ENERGIE et la
CUCM sont lauréats depuis le 2/10/2023



ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Aides mobilisables pour un projet

Aide du Département CD 14 :

- **APCR** : dossier général ou dossier rénovation énergétique
- **APCR + (depuis 2022)** : projet de construction, rénovation de bâtiments publics et d'aménagement, taux d'intervention variables
- **Contrats de territoire**



Tous les projets > 100 000 € HT sont soumis à l'éco-conditionnalité des aides

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Prime en plus des aides

Exemple : 100 m² d'isolation dans les combles
pour une école => 156 000 kWh cumac

Soit près de **1 100 €**



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° BAT-EN-101

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 6 m².K/W en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

Aides mobilisables pour un projet

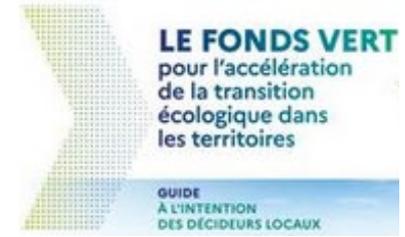
Aide de l'Etat :

- DETR ou DSIL
- Plan de relance
- Fonds Verts 2023



Des réflexions sont en cours pour relancer un **Fonds Vert 2024** ... à suivre

Un plan du Gouvernement pour la **rénovation des écoles** en 2024



FONDS VERT 2023 – Volet Bâtiment

Jean-Marie CHABANE, Directeur Départemental Adjoint - DDTM

Plateforme du SDEC ÉNERGIE

Pour tous les projets

toutes les communes,

avec tous les contacts



Accueil Subventions

SUBVENTIONS

les EPCI et le SDEC ENERGIE, réunis au sein de la commission consultative pour la transition énergétique, vous proposent cet outil de référencement des aides financières pour des projets sur le patrimoine bâti des collectivités. La liste qui vous est proposée se veut la plus exhaustive possible, toutefois, elle ne tient pas compte d'éventuels appels à projets, ni des contrats de territoire signés de façon bipartite entre les EPCI et l'Etat, la Région et le Département. Un grand soin a été apporté pour que les résultats soient aussi précis que possible, toutefois, le SDEC ENERGIE ne pourra être tenu responsable de quelconques manquements. Les collectivités sont invitées à vérifier l'éligibilité des projets et les taux d'aides directement auprès des financeurs.

JE SUIS *

Une commune

NOM DE LA COMMUNE OU SE SITUE LE PROJET *

Argences

TYPE INVESTISSEMENT

Enveloppe du bâtiment/gros oeuvre
Bois énergie
Géothermie
Solaire thermique
Photovoltaïque
Démolition

Vous pouvez sélectionner plusieurs valeurs en maintenant la touche ctrl/cmd enfoncée

TYPE PROJET

Rénovation

TYPE BÂTI

Bâtiment Tertiaire

VALIDER



Jacques CAILLOT,
Conseiller municipal – LANDELLES ET COUPIGNY

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE COLLECTIVITÉ

Landelles et Coupigny

- Commune de 850 habitants
- Appartenant à la CDC Intercom de la Vire au Noireau

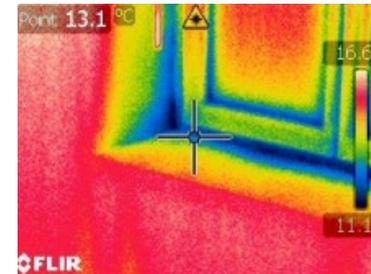
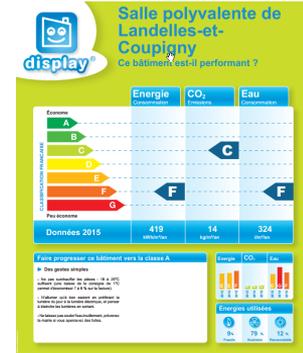


Contexte :

La commune est suivie par le SDEC ENERGIE via le CEP (conseil en énergie partagé) depuis 2014.

Plusieurs actions ont été menées avant cette rénovation :

- renégociation des contrats propane,
- rénovation de la mairie en 2017,
- campagne de vérification de la régulation sur les 2 écoles et la mairie,
- thermographie infrarouge de l'école maternelle,
- affichage DISPLAY.



Objectif de la rénovation de la salle des fêtes :

Le bâtiment était vieillissant et le **chauffage fioul** était tombé en panne.

L'idée fut donc de rénover complètement le bâtiment et de changer l'énergie de chauffage avec une chaudière bois déchiqueté qui alimente la mairie, l'école et la salle des fêtes.



Travaux engagés

- Isolation des murs et de la toiture,
- Réfection de la charpente, du faux plafond,
- Isolation acoustique renforcée,
- Terrassement et agrandissement,
- Sécurisation de la zone extérieure pour les enfants (ouverture d'une vue sur le bocage),
- Remise aux normes des sanitaires,
- Chauffage bois énergie avec l'appui du SDEC ENERGIE.



Le Conseil municipal (et leurs familles respectives) a démonté la salle et les anciens services techniques pour diminuer les coûts de dépose.

Plan de financement du projet

- Coût de rénovation de la salle = 907 000 €
- Subventions → APCR + DSIL + DETR = 337 000 €

Planning de réalisation

- **Avril 2020** : choix du conseil municipal de recourir au bois énergie
- **Printemps 2020** : travaux de dépose
- **Fin 2020** : début des travaux
- **Fin 2022** : réception des travaux et inauguration
- **Avril 2023** : ouverture au public



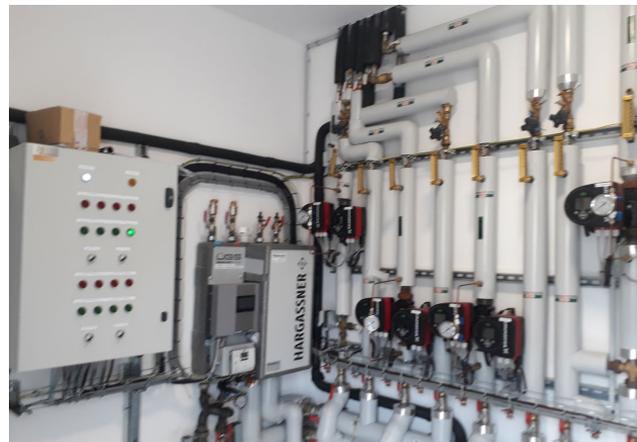
Sanitaires de l'entrée, relamping LED



Isolation par l'extérieur



Isolation de la toiture, traitement acoustique du faux plafond



Chaufferie bois



Alicia PRINGAULT,

Chargée de mission Solidarité énergétique - SDEC ÉNERGIE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX À CARACTÈRE SOCIAL : L'ACCOMPAGNEMENT DU SDEC ÉNERGIE

- Crise énergétique et inflation des prix des énergies



Les chiffres clés de la précarité énergétique

22 % des Français déclarent avoir **souffert du froid** au cours de l'hiver 2021-2022, pendant au moins 24 heures.

37 % d'entre eux déclarent que la raison est financière. ⁽¹⁾

69 % des Français déclarent avoir restreint le chauffage chez eux pour ne pas avoir de factures trop élevées. ⁽¹⁾

- Impact de la loi climat du 24 aout 2021

Interdiction de mettre en location des logements dépassant les 450 kWh/m² (au-delà des logements G), depuis le 1^{er} janvier 2023
→ niveau de performance énergétique minimal Classe D au 1^{er} janvier 2034



En France, il y a 5,2 millions de passoires énergétiques (classes F et G).

Interdiction d'augmenter les loyers des logements classés F et G depuis le 24 aout 2022



- Sont concernés les logements communaux, nombreux sont ceux qui ne répondent plus aux normes d'habitabilité et de performances énergétiques : nécessité de les rénover.

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités

1- Financement de travaux

Pour les communes B et C : Sous réserve d'acquiescer à minima une étiquette énergétique finale D

→ 30% de la subvention d'équilibre de la collectivité plafonnée à 5 000 €/logement.

→ L'aide pourra être majorée pour des logements qui atteindront une performance énergétique Type BBC

- Dans le cadre d'un bail à réhabilitation : maîtrise d'œuvre assurée par un tiers
- Dans le cadre d'une Maitrise d'ouvrage communale

2- Accompagnement : Financement d'études d'opportunité et de faisabilité

Pour les communes B et C

→ 80% du montant de l'étude dans la limite de 3 000 € par an et par collectivité

Pour les communes A : sur décision du bureau syndical

- Dans le cadre d'une Maitrise d'ouvrage communale

